



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2019/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 18/12/2019 – Délibération A3- N°19-083
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2019
19-083**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX NEUF, le 18 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie SENN, Mme Laurence DENAND, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Guy ESCRINIER, procuration à Mme Claudine ARNOUD
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

Absents excusés :

M. Armand MACHADO, Mme Armène ISIDORE, M. Pascal ANDRE, M. Edward DANGELOT,
M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Claudine ARNOUD est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/12/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	23
Votants	27

DATE D'AFFICHAGE :

11/12/2019

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M14,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20191218-DEL19_083-D

Considérant que les créations et modifications des AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération distincte conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix Pour, 1 voix Contre : P. GOMMARD, 1 Abstention : M. TAZDAIT),

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement des différentes autorisations de programme du Budget Principal comme proposé ci-dessous :

INTITULÉ DE L'AP	AP	CP Antérieurs Mandatés	CP 2020	CP 2021	CP >= 2022
AD'AP	1 200 000 €	13 001 €	390 000 €	390 000 €	406 999 €
EXTENSION REINE ASTRID	2 600 000 €	439 336 €	0 €	500 000 €	1 660 664 €
RÉHABILITATION ÉDIFICE SAINTE-THÉRÈSE	1 400 000 €	146 144 €	200 000 €	300 000 €	753 856€
RÉHABILITATION COMPLEXE MIMOUN	1 100 000 €	103 008 €	482 590 €	362 409 €	151 992 €

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2020,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre



Thierry MONTANGERAND,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/12/2019

Application agréée E-legalite.com